

OPPORTUNITÉ

JUIN 2023

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.

Le titre de créance est émis par Natixis Structured Issuance (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis S.A. (le « Garant » ; Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : AA⁽¹⁾). L'investisseur supporte le risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

OPPORTUNITÉ JUIN 2023 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Durée d'investissement conseillée : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé.** L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la Date d'Échéance.
- **Période de commercialisation : du 15 mai 2023 au 30 juin 2023.** La période de commercialisation peut être close à tout moment.
- **Éligibilité : contrats d'assurance vie ou de capitalisation⁽²⁾ et comptes-titres.** La présente brochure décrit les caractéristiques d'OPPORTUNITÉ JUIN 2023 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- **Code ISIN : FR001400HNK6**

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL, destinée à une clientèle non professionnelle au sens de la Directive MIF 2 2014/65/UE⁽³⁾. | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

⁽¹⁾ Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

⁽²⁾ La liste des assureurs qui acceptent ce produit est disponible auprès de votre interlocuteur habituel chez Natixis Wealth Management.

⁽³⁾ Directive 2014/65/UE du 14 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers et de tous ses textes subséquents.

OPPORTUNITÉ JUIN 2023 est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ▶ Une exposition à la performance d'un panier équilibré composé de 10 actions (nommé ci-après le « Panier équilibré » ou le « Sous-Jacent ») : Axa SA, Kering, Stellantis NV, TotalEnergies SE, BNP Paribas, Orange SA, Sanofi SA, Vinci SA, Compagnie de Saint-Gobain, Engie SA. Les cours de ces actions sont calculés dividendes non réinvestis.
- ▶ À partir de la fin du 2^e semestre un remboursement automatique anticipé du Capital Initial majoré d'un gain de 3,75 %⁽¹⁾ par semestre écoulé soit 7,50 %⁽¹⁾ par année écoulée depuis la Date de Constatation Initiale⁽³⁾, si le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 93,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾ à une Date de Constatation Semestrielle.
- ▶ À l'échéance des 10 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
 - Un remboursement du Capital Initial majoré d'un gain final de 75,00 %⁽¹⁾, soit 3,75 % par semestre écoulé, équivalent à 7,50 % par année écoulée depuis la Date de Constatation Initiale⁽³⁾, si le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 93,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾ à la Date de Constatation Finale⁽³⁾.
 - Un remboursement du Capital Initial⁽¹⁾, si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 93,00 % de son Niveau Initial et supérieur ou égal à 60,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾ à la Date de Constatation Finale⁽³⁾.
 - Une perte en capital partielle ou totale, si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 60,00 % de son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale⁽³⁾.

OPPORTUNITÉ JUIN 2023 est un Titre de créance pouvant être utilisé dans une optique de diversification de votre portefeuille d'investissement et ne doit pas en constituer l'intégralité.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance OPPORTUNITÉ JUIN 2023, soit 1 000 euros. À toutes les Dates de Constatation du Panier équilibré mentionnées, les actions composant le Panier équilibré sont prises en compte à leur cours de clôture. **Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables**, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros au 30 juin 2023 jusqu'à la Date d'Échéance (le 14 juillet 2033) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 30 juin 2023 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance **OPPORTUNITÉ JUIN 2023**, ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

(1) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure, de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

(2) Pour le détail de la détermination du Niveau Initial du Panier équilibré, voir en page 4.

(3) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 9).

Avantages et inconvénients

Avantages

- ▶ De la fin du 2^e semestre à la fin du 19^e semestre, si à une Date de Constatation Semestrielle, le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 93,00 % de son Niveau Initial⁽¹⁾, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé**, et récupère son **Capital Initial majoré d'un gain de 3,75 %⁽²⁾ par semestre écoulé**, équivalent à 7,50 %⁽²⁾ par année écoulée depuis la Date de Constatation Initiale⁽³⁾.
- ▶ À l'échéance des 10 ans, si **OPPORTUNITÉ JUIN 2023** n'a pas été remboursé par anticipation, et si le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 93,00 % de son Niveau Initial⁽¹⁾ à la Date de Constatation Finale, l'investisseur récupère **l'intégralité de son Capital Initial augmenté d'un gain final de 75,00 %⁽²⁾, soit 3,75 % par semestre écoulé, correspondant à 7,50 % par année écoulée depuis la Date de Constatation Initiale⁽³⁾**.
- ▶ À l'échéance des 10 ans, si **OPPORTUNITÉ JUIN 2023** n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son Capital Initial⁽²⁾**, si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 93,00 % de son Niveau Initial⁽¹⁾ et supérieur ou égal à 60,00 % de son Niveau Initial⁽¹⁾ à la Date de Constatation Finale⁽³⁾.

Inconvénient

- ▶ **OPPORTUNITÉ JUIN 2023 présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date de Constatation Finale, le niveau du Panier équilibré est inférieur à 60,00 % de son Niveau Initial⁽¹⁾). La valorisation d'**OPPORTUNITÉ JUIN 2023** à l'échéance est très sensible à une faible variation du niveau du Panier équilibré autour des seuils de 60,00 % et de 93,00 %.
- ▶ **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 2 semestres à 20 semestres soit de 1 an à 10 ans.
- ▶ **Le gain maximum de l'investisseur est limité à 3,75 %⁽²⁾ par semestre écoulé, soit 7,50 %⁽²⁾ par année écoulée depuis la Date de Constatation Initiale**. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse du Panier équilibré (Effet de Plafonnement du Gain).
- ▶ **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant le Panier équilibré.**
- ▶ **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

Principaux facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes » de la présente brochure). Le Titre de créance OPPORTUNITÉ JUIN 2023 est notamment exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital : en cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable *a priori*. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent : le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite : en cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.

Risque de volatilité, risque de liquidité : une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.

Risques liés à certains événements affectant le Sous-Jacent : en cas de survenance de certains événements affectant l'émetteur du Sous-Jacent ou le Sous-Jacent (tels qu'une fusion, une offre publique, l'ouverture d'une procédure collective ou la radiation de la cote), l'Émetteur pourrait, en plus des autres ajustements applicables (incluant la substitution du Sous-Jacent affecté), rembourser de manière anticipée l'intégralité des titres de créance à leur juste valeur de marché, valeur qui pourrait être inférieure au montant de remboursement initialement prévu. Dans ce cas les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial.

(1) Pour le détail de la détermination du Niveau Initial du Panier équilibré, voir en page 4

(2) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure, de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable *a priori*. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

(3) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 9).

Mécanismes de remboursement

Détermination du niveau du Panier équipondéré

Le Panier équipondéré est composé des actions Axa SA, BNP Paribas, Compagnie de Saint-Gobain, Engie SA, Kering, Orange SA, Sanofi SA, Stellantis NV, TotalEnergies SE, Vinci SA (dividendes non réinvestis). Chaque action représente un poids identique dans le calcul du niveau du Panier équipondéré.

Le niveau du Panier équipondéré est déterminé par la somme pondérée de l'évolution de chacune des actions. L'évolution de chaque action correspond à son cours de clôture observé à une date de Constatation divisé par son cours initial (constaté à la Date de Constatation Initiale, soit le 30 juin 2023). Le Niveau Initial du Panier équipondéré est donc égal à 100 % à la date de Constatation Initiale.

Mécanisme semestriel de remboursement automatique anticipé

De la fin du 2^e semestre à la fin du 19^e semestre, si à une Date de Constatation Semestrielle⁽¹⁾, le niveau du Panier équipondéré est supérieur ou égal à 93,00 % de son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante⁽¹⁾ :



soit un TRA brut⁽³⁾ maximum de 7,17 %⁽⁵⁾ et un TRA net⁽⁴⁾ maximum de 6,10 %⁽⁵⁾

- Dès qu'un remboursement automatique anticipé est réalisé OPPORTUNITÉ JUIN 2023 s'arrête. Sinon, si à une Date de Constatation Semestrielle⁽¹⁾, le niveau du Panier équipondéré est strictement inférieur à 93,00 % de son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et OPPORTUNITÉ JUIN 2023 se poursuit jusqu'à la prochaine Date de Constatation Semestrielle ou à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾.

Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la Date de Constatation Finale, le 30 juin 2023, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe le niveau du Panier équipondéré une dernière fois.

- Si le niveau du Panier équipondéré est **strictement inférieur à 60,00 % de son Niveau Initial**, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit⁽²⁾ le 14 juillet 2023 :

Son Capital Initial diminué de la performance négative du Panier équipondéré
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du niveau du Panier équipondéré. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.

- Si le niveau du Panier équipondéré est **strictement inférieur à 93,00 % de son Niveau Initial et supérieur ou égal à 60,00 % de son Niveau Initial**, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 14 juillet 2023 :

L'intégralité du capital

Soit un TRA brut⁽³⁾ de 0,00 % (équivalent à un TRA net⁽⁴⁾ de -1,00 %).

- Si le niveau du Panier équipondéré est **supérieur ou égal à 93,00 % de son Niveau Initial**, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 14 juillet 2023 :



soit un TRA brut⁽³⁾ de 5,73 % et un TRA net⁽⁴⁾ de 4,67 %

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 9).

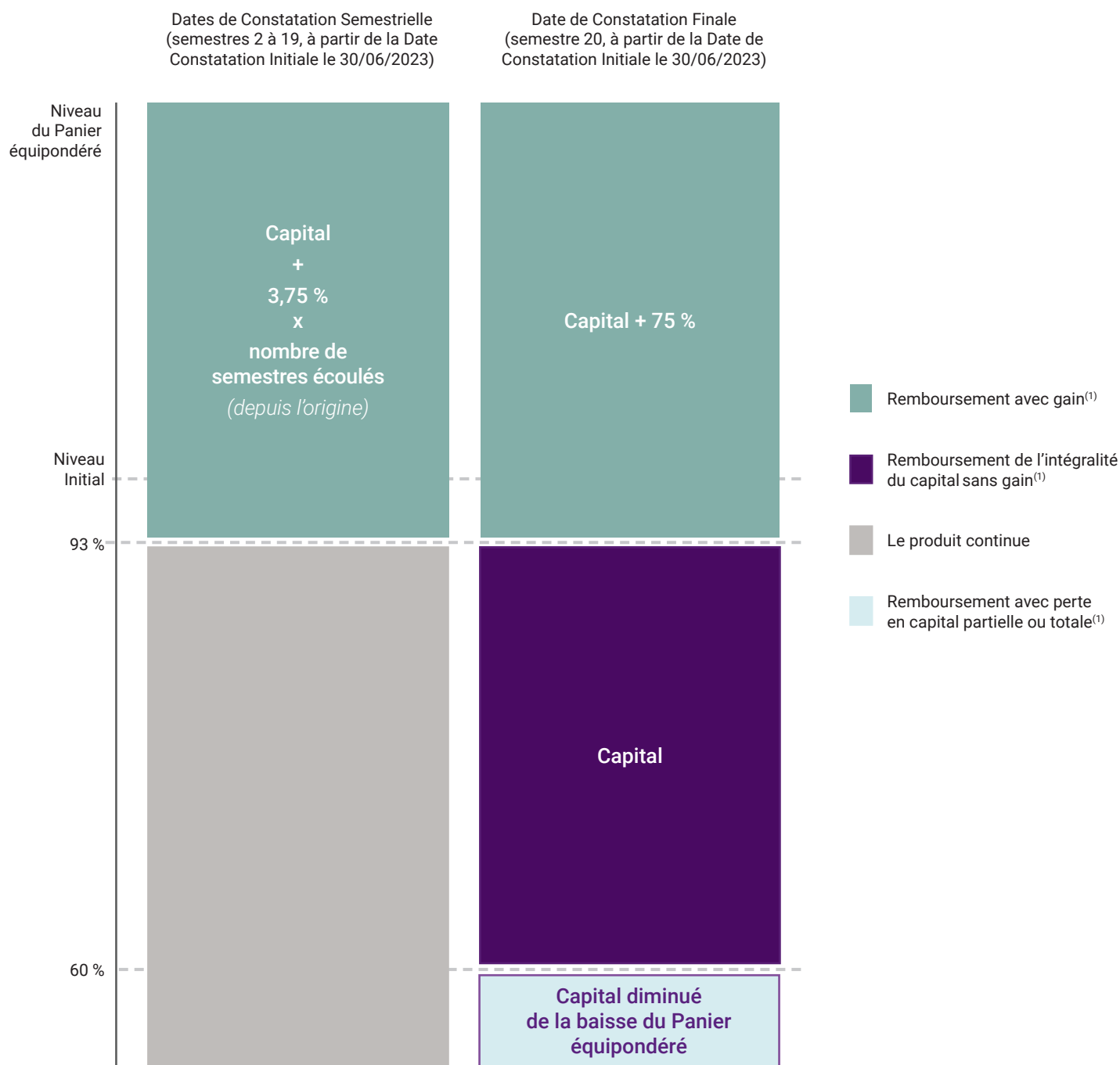
(2) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure, de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

(3) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

(4) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

(5) Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 7,50 % à la 1^{re} Date de Remboursement Automatique Anticipé (soit le 15 juillet 2024).

Résumé du mécanisme



Graphique à caractère uniquement informatif. L'illustration graphique présentée ne constitue pas une prévision de la performance future de vos investissements. Elle a seulement pour but d'illustrer les mécanismes de votre investissement sur la durée de placement.

En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable *a priori*. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

(1) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du Titre de créance jusqu'à son remboursement final.

Illustrations du mécanisme de remboursement



Ces graphiques ont été réalisés à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future du produit. Les données chiffrées de ces graphiques n'ont qu'une valeur informative pour illustrer le mécanisme du produit sur la durée de placement. Elles ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. L'évolution de la valeur de votre investissement pourra s'écarter de ce qui est affiché, à la hausse comme à la baisse.

Scénario défavorable : forte baisse du Panier équilibré à l'échéance (supérieure à 40 %)

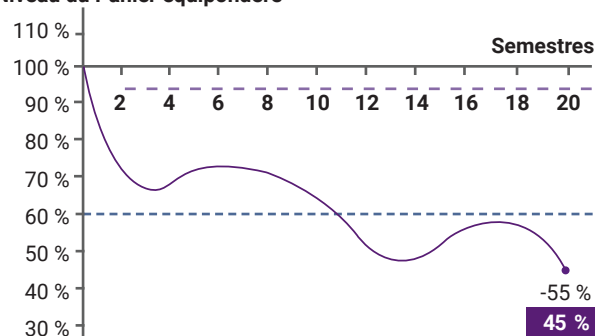
- À chaque Date de Constatation Semestrielle⁽⁵⁾, le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 93,00 % son Niveau Initial⁽¹⁾. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date de Constatation Finale⁽⁵⁾, le niveau du Panier équilibré est égal à 45 % de son Niveau Initial⁽¹⁾ (soit une baisse de 55 %) : l'investisseur reçoit, à la Date d'Echéance, 45 % de son Capital Initial et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à la performance négative du Panier équilibré, soit une perte de 55 %.
- Dans le cas défavorable où le niveau du Panier équilibré baisserait de plus de 40 % à la Date de Constatation Finale⁽⁵⁾, la perte en capital serait supérieure à 40 % du Capital Initial, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable

Remboursement final : 45 % du Capital Initial

TRA brut⁽²⁾ : -7,64 % (identique à celui du Panier équilibré⁽⁴⁾)

TRA net⁽³⁾ : -8,56 %

Niveau du Panier équilibré



Scénario intermédiaire : baisse modérée du Panier équilibré à l'échéance (inférieure ou égale à 40 %)

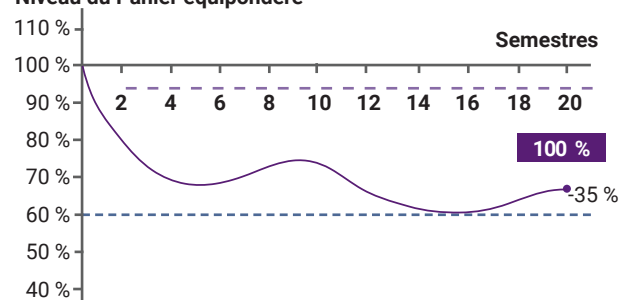
- À chaque Date de Constatation Semestrielle⁽⁵⁾, le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 93,00 % de son Niveau Initial⁽¹⁾. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date de Constatation Finale, le niveau du Panier équilibré est égal à 65 % de son Niveau Initial⁽¹⁾ (soit une baisse de 35 %) : l'investisseur récupère, à la Date d'Echéance, l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la performance négative du Panier équilibré à l'échéance.

Remboursement final : 100 % du Capital Initial

TRA brut⁽²⁾ : 0,00 % (contre -4,20 % pour le Panier équilibré⁽⁴⁾)

TRA net⁽³⁾ : -1,00 %

Niveau du Panier équilibré



Scénario favorable : mise en évidence du plafonnement du gain (hausse du Panier équilibré en fin du 2^e semestre, à partir de la Date de Constatation Initiale le 30/06/2023)

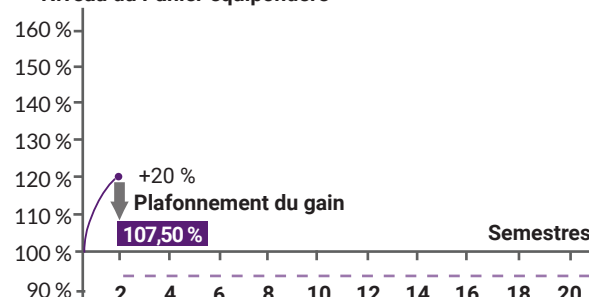
- À la 1^{re} Date de Constatation Semestrielle⁽⁵⁾, soit à la fin du 2^e semestre, le niveau du Panier équilibré est égal à 120 % de son Niveau Initial⁽¹⁾, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit, à la 1^{re} Date de Remboursement Automatique Anticipé, son Capital Initial augmenté d'un gain de 3,75 % par semestre écoulé soit 7,50 % au titre de l'année écoulée. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la performance du Panier équilibré (Effet de Plafonnement du Gain).

Remboursement final : 107,50 % du Capital Initial

TRA brut⁽²⁾ : 7,17 % (contre 19,08 % pour le Panier équilibré⁽⁴⁾)

TRA net⁽³⁾ : 6,10 %

Niveau du Panier équilibré



Information importante : la valorisation d'OPPORTUNITÉ JUIN 2023 en cours de vie peut évoluer indépendamment du niveau du Panier équilibré et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates de Constatation Semestrielle, si le niveau du Panier équilibré est proche de 93,00 % de son Niveau Initial, et à la Date de Constatation Finale, s'il est proche de 60,00 % et 93,00 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du cours et de la volatilité du Panier équilibré, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

(1) Pour le détail de la détermination du Niveau Initial du Panier équilibré, voir en page 4

(2) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

(3) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

(4) Hors prise en compte des dividendes éventuels détachés par les actions composant le Panier équilibré.

(5) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 9).

Présentation des actions composant le Panier équilibré

Action Axa SA

AXA SA est une compagnie d'assurance qui fournit également des services financiers. La société offre des produits d'assurance vie et non vie, d'épargne et de retraite ainsi que des services de gestion d'actifs. Axa est présente sur les marchés domestiques et internationaux. Le cours de l'action Axa SA est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rPCS/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de Axa SA, veuillez-vous rendre sur la page investisseur du Groupe Axa SA : <https://www.axa.com/fr/investisseurs>.

Action BNP Paribas

BNP Paribas collecte des dépôts et offre des services de banque commerciale, de détail et d'investissement ainsi que des services de banque d'entreprise et privés. La banque fait de la gestion d'actifs et offre des conseils en investissements à des institutions et particuliers en Europe, aux USA, en Asie et dans les marchés émergents. Le cours de l'action BNP Paribas est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rPBNP/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de BNP Paribas, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de BNP Paribas : <https://invest.bnpparibas.com/resultats>.

Action Compagnie de Saint-Gobain

Compagnie de Saint-Gobain fabrique des produits de verre et des matériaux de haute performance et de construction. Elle fabrique des verres plats, produits d'isolation, conteneurs en verre, céramiques haute-performance, plastiques, abrasifs, matériaux de construction pour façades et toiture, mortiers industriels et canalisations. Elle vend aussi des matériaux de construction. Le cours de l'action Compagnie de Saint-Gobain est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rPSGO/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de Compagnie de Saint-Gobain, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de Compagnie de Saint-Gobain : <https://www.saint-gobain.com/en/finance/financial-results>.

Action Engie SA

Engie SA offre une gamme complète de services mondiaux liés à l'électricité, au gaz naturel, à l'énergie et à l'environnement. La société produit, négocie, transporte, stocke et distribue du gaz naturel et offre des services de gestion de l'énergie et d'ingénierie climatique et thermique. Le cours de l'action Engie SA est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rPENG/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats d'Engie SA, veuillez-vous rendre sur la page investisseur d'Engie SA : <https://www.engie.com/resultats-financiers>.

Action Kering

Kering crée, fabrique et commercialise des articles de mode et en cuir. La société est spécialisée dans le prêt-à-porter, les articles de sport, les chaussures, les bijoux et les montres. Ses clients sont dans le monde entier. Le cours de l'action Kering est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rPKER/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de Kering, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de Kering : <https://www.kering.com/en/finance/publications/>.

Action Orange SA

Orange SA fournit des services de télécommunication à des particuliers, des professionnels et des grandes entreprises, tels que des lignes téléphoniques fixes, des lignes louées, des transmissions de données, des télécommunications sans fil, de la télévision câblée, de la diffusion, de l'accès Internet, des applications sans fil ainsi que de la vente et location d'équipement de télécommunication. Le cours de l'action Orange SA est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rPORA/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats d'Orange SA, veuillez-vous rendre sur la page investisseur d'Orange SA : <https://www.orange.com/fr/derniers-resultats-consolides>.

Action Sanofi SA

Sanofi est une société pharmaceutique. La société fabrique des produits pharmaceutiques et des vaccins. Sanofi développe aussi des médicaments contre les maladies cardiovasculaires, la thrombose, pour le système nerveux central, les troubles métaboliques et l'oncologie. Ses clients sont dans le monde entier. Le cours de l'action Sanofi SA est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rPSAN/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de Sanofi, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de Sanofi : <https://www.sanofi.com/en/investors/reports-and-publications>.

Sources : Bloomberg, Boursorama, et les sites internet des entreprises, au 24 avril 2023
Se référer aux sites internet de chaque entreprise pour plus d'informations.

Action Stellantis NV

Stellantis NV fabrique des automobiles et des véhicules commerciaux, ainsi que des produits métallurgiques et des systèmes de production pour l'industrie automobile. Elle possède aussi des sociétés d'édition et d'assurance. Elle a des clients dans le monde entier. Le cours de l'action Stellantis NV est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rPSTLAP/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de Stellantis NV, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de Stellantis NV : <https://www.stellantis.com/fr/finance/tableau-de-bord>.

Action TotalEnergies SE

TotalEnergies SE est une société du secteur de l'énergie. Elle produit, transporte et fournit du pétrole brut, du gaz naturel et de l'électricité à faible émission de carbone, et raffine des produits pétrochimiques. Elle possède et gère des stations-service dans le monde entier. Le cours de l'action TotalEnergies SE est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rPTTE/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de TotalEnergies SE, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de TotalEnergies SE : <https://totalenergies.com/fr/actionnaires/resultats-et-presentations-investisseurs/presentations-investisseurs>.

Action Vinci SA

Vinci SA est un acteur mondial du domaine des concessions et de la construction. Il offre une expertise dans le génie (civil, hydraulique et électrique), la production de matériaux de construction, y.c. routière, ainsi que le financement, la gestion, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures t.q. autoroutes, aéroports, routes et voies ferrées. Le cours de l'action Vinci SA est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rPDG/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de Vinci, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de Vinci : <https://www.vinci.com/vinci.nsf/en/page/finance-results-annual-financial-statements.htm>.

Sources : Bloomberg, Boursorama, et les sites internet des entreprises, au 24 avril 2023
Se référer aux sites internet de chaque entreprise pour plus d'informations.

Performances historiques et simulée du cours des actions et du Panier équilibré

Les données relatives aux performances passées et performances simulées passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Performances cumulées comparatives (dividendes non réinvestis)	1 an	5 ans	10 ans
Action Axa SA	10,12 %	24,83 %	125,32 %
Action BNP Paribas	19,81 %	-4,78 %	52,96 %
Action Compagnie de Saint-Gobain	0,54 %	18,74 %	82,80 %
Action Engie SA	32,12 %	9,58 %	-1,40 %
Action Kering	7,94 %	43,44 %	276,59 %
Action Orange SA	2,63 %	-20,99 %	50,72 %
Action Sanofi SA	15,65 %	56,27 %	27,13 %
Action Stellantis NV ⁽¹⁾	36,01 %	53,44 %	677,16 %
Action TotalEnergies SE	22,65 %	15,45 %	63,39 %
Action Vinci SA	24,18 %	32,34 %	220,47 %
Panier d'Actions Équilibré	17,17 %	22,83 %	157,51 %

Sources : Bloomberg, données du 19/04/2013 au 19/04/2023.

(1) En raison de la fusion de Peugeot S.A. avec FCA N.V. dans Stellantis N.V., les cours historiques de Peugeot S.A. ont été ajustés en fonction de la parité d'échange des actions à 1.742 jusqu'au 15 janvier 2021 et intégrés à Stellantis N.V. (Source : Euronext).

Caractéristiques principales

Code ISIN	FR001400HNK6					
Forme juridique	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section «Informations Importantes») relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 10 juin 2022 par l'AMF sous le n° 22-203 et tel que mis à jour par le Prospectus de Base 2023 (qui sera publié autour du 9 juin 2023).					
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).					
Garant	Natixis S.A. (Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : AA-). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.					
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.					
Période de commercialisation	Du 15 mai 2023 (9h00 CET) au 30 juin 2023 (17h00 CET)					
Devise	Euro (€)					
Sous-jacent	Panier équilibré composé des actions ci-dessous, dividendes non réinvestis : - AXA SA (ticker : CS FP ; ISIN : FR0000120628) ; - BNP Paribas (ticker : BNP FP ; ISIN : FR0000131104) ; - Compagnie de Saint-Gobain (ticker : SGO FP ; ISIN : FR0000125007) ; - Engie SA (ticker : ENGI FP ; ISIN : FR0010208488) ; - Kering (ticker : KER FP ; ISIN : FR0000121485) ; - Orange SA (ticker : ORA FP ; ISIN : FR0000133308) ; - Sanofi SA (ticker : SAN FP ; ISIN : FR0000120578) ; - Stellantis NV (ticker : STLAP FP ; ISIN : NL00150001Q9) ; - TotalEnergies SE (ticker : TTE FP ; ISIN : FR0000120271) ; - Vinci SA (ticker : DG FP ; ISIN : FR0000125486).					
Valeur nominale	1 000 €					
Prix d'Emission	99,87 %					
Prix de Commercialisation	Le prix de Commercialisation commencera à 99,87 % le 15 mai 2023 et progressera linéairement pendant la Période de Commercialisation pour atteindre 100 % le 30 juin 2023. - Le 15/05/2023 : 99,87 % - Du 16/05/2023 au 19/05/2023 : 99,88 % - Du 20/05/2023 au 22/05/2023 : 99,89 % - Du 23/05/2023 au 26/05/2023 : 99,90 % - Du 27/05/2023 au 29/05/2023 : 99,91 % - Du 30/05/2023 au 02/06/2023 : 99,92 % - Du 03/06/2023 au 06/06/2023 : 99,93 % - Du 07/06/2023 au 09/06/2023 : 99,94 % - Du 10/06/2023 au 13/06/2023 : 99,95 % - Du 14/06/2023 au 17/06/2023 : 99,96 % - Du 18/06/2023 au 20/06/2023 : 99,97 % - Du 21/06/2023 au 24/06/2023 : 99,98 % - Du 25/06/2023 au 28/06/2023 : 99,99 % - Du 29/06/2023 au 30/06/2023 : 100 %					
Commissions de distribution	La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 1,00% du montant nominal des Titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des Titres de créance. Le paiement de cette commission pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.					
Durée d'investissement conseillée	10 ans					
Date d'Émission	15/05/2023					
Niveau Initial	Le Niveau Initial du Panier équilibré est égal à 100 % à la Date de Constatation Initiale.					
Date de Constatation Initiale	30/06/2023					
Dates de Constatation Semestrielle	01/07/2024; 30/06/2027; 01/07/2030;	30/12/2024; 30/12/2027; 30/12/2030;	30/06/2025; 30/06/2028; 30/06/2031;	30/12/2025; 02/01/2029; 30/12/2031;	30/06/2026; 02/07/2029; 30/06/2032;	30/12/2026; 31/12/2029; 30/12/2032.
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	15/07/2024; 14/07/2027; 15/07/2030;	13/01/2025; 13/01/2028; 13/01/2031;	14/07/2025; 14/07/2028; 14/07/2031;	13/01/2026; 16/01/2029; 13/01/2032;	14/07/2026; 16/07/2029; 14/07/2032;	13/01/2027; 14/01/2030; 13/01/2033.
Date de Constatation Finale	30/06/2033					
Date d'Échéance	14/07/2033					
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (https://equityderivatives.natixis.com/), et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.					
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où les cours de clôture des actions constituant le Panier équilibré sont publiés.					
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.					
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1,00%.					
Agent de Calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.					
Règlement/Livraison	Euroclear France					
Place de cotation des titres de créance	Bourse de Luxembourg					
Éligibilité	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation et comptes-titres					

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec Natixis Wealth Management, le distributeur qui commercialise le produit OPPORTUNITÉ JUIN 2023. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après). Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus de Base et les Conditions Définitives avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les titres de créance.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus d'OPPORTUNITÉ JUIN 2023 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. OPPORTUNITÉ JUIN 2023 est éligible pour un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir des informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 10 juin 2022 par l'AMF sous le n° 22-203 (le « Prospectus de Base »), et des conditions définitives en date du 11 mai 2023 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (règlement prospectus) tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/236/PROGRAM_SEARCH, <https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400HMK6/FT/DS>) et de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles auprès de Natixis 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Natixis Wealth Management informe les investisseurs (i) qu'un prospectus de base remplaçant le Prospectus de Base sera publié autour du 9 juin 2023 (le « Prospectus de Base 2023 ») et que (ii) des suppléments au Prospectus de Base 2023 pourraient être publiés avant le 30 juin 2023. Le Prospectus de Base 2023 et, le cas échéant, tout supplément postérieur seront disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur demande écrite auprès de l'Émetteur (Natixis-BP4-75060 Paris Cedex 02 France). Les investisseurs qui auront déjà accepté de souscrire des Instruments Financiers avant la date de publication du Prospectus de Base 2023 ou d'un supplément au Prospectus de Base 2023 auront le droit de retirer leur acceptation pendant une période de trois jours ouvrables après la publication du Prospectus de Base 2023 ou celle du supplément précité. Les investisseurs ayant accepté de souscrire perdent leur droit à se rétracter si la livraison des titres a été effectuée ou bien si l'offre est clôturée (y compris par anticipation). Natixis Wealth Management aidera les investisseurs qui auront déjà accepté de souscrire des Instruments Financiers avant la date de publication du Prospectus de Base 2023 ou celle du supplément précité et qui le souhaitent à exercer leur droit de retirer leur acceptation.

Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

Natixis Wealth Management

115, rue Montmartre - CS 21818 75080 Paris CEDEX 2 - Tél : +33 (0) 1 58 19 70 00 - <https://www.wealthmanagement.natixis.com>

Société anonyme à conseil d'administration au capital social de 166 117 719,46 euros - 306 063 355 RCS Paris - TVA : FR 08 306 063 355

Courtier d'assurances n° ORIAS 07 006 332 - Siège social : 115, rue Montmartre 75002 Paris

Titulaire de l'identifiant unique REP papiers n° FR329789_03PTTW délivré par l'ADEME

Date de rédaction de la brochure : 12 mai 2023

